

L'électricité verte

Depuis juillet 2004, les citoyens wallons et Bruxellois peuvent choisir le fournisseur classique d'électricité et un autre fournisseur d'électricité verte.

Pour rappel, aujourd'hui, pour répondre à nos besoins énergétiques, nous utilisons 98% d'énergie produite à partir de sources d'énergies non renouvelables (pétrole, uranium, charbon,...).

Les énergies renouvelables sont celles qui se régénèrent en permanence au rythme du vent (énergie éolienne), du soleil (énergie solaire thermique ou photovoltaïque), de l'eau (énergie hydraulique) ou encore de certaines matières organiques fermentescibles (biomasse-énergie), etc.

En Région wallonne, l'électricité verte est définie comme de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération de qualité dont la filière de production permet un taux minimum de 10% d'économie de CO2 par rapport aux émissions d'une production classique d'électricité dans des installations modernes de référence.

En Région wallonne, plusieurs candidats sont prêts à séduire les 1,6 million de clients potentiels. Il s'agit de Electrabel Customer Solutions, Essent Belgium, Citypower, SPE et Lampiris.

Selon Greenpeace, en Belgique, 80% des émissions de gaz à effet de serre sont dues au secteur énergétique. Une étude allemande commandée par l'association montre que deux solutions sont possibles pour réduire ces émissions :

- réduction de la consommation énergétique de 40% d'ici à 2050
- accroissement des sources renouvelable de production d'électricité (éolienne, biomasse et solaire).

De plus, convertir les sources d'énergie renouvelables ou vertes en énergie utile permet de réduire la dépendance de la Région en matière énergétique et de créer des emplois locaux.

Si actuellement la production d'électricité verte est plus onéreuse que la production traditionnelle, ce surcoût peut être compensé en Région wallonne par les certificats verts. Ces titres sont destinés à promouvoir en Région wallonne les investissements d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable ou à partir d'unité de cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur).

L'Europe incite tous les Etats membres à s'inscrire dans une démarche de développement des énergies renouvelables. La Région wallonne s'est fixée un objectif de 12% de consommation d'électricité verte à l'horizon 2012.

Les consommateurs qui décident d'opter pour cette philosophie de consommation, ne perçoivent pas physiquement de l'électricité verte. Elle n'est en effet pas différente de l'énergie traditionnelle mais ils contribuent à ce que l'électricité dont ils ont besoin soit fabriquée de manière plus naturelle. Par ailleurs, aucun risque de coupure ne risque d'arriver aux consommateurs d'électricité verte puisque le gestionnaire de réseau a l'obligation de veiller à ce que l'électricité parvienne de manière continue et régulière à tous les clients raccordés.